

France-Afrique : Qui aide vraiment qui ?

Les dessous de l'aide publique au développement



SURVIE
210, rue Saint-Martin
75003 PARIS
www.survie-france.org
01 44 61 03 25
contact@survie-france.org

Question à 8 milliards € : où va l'Aide Publique au Développement ?

Avec 8,2 milliards d'euros alloués en 2006 au titre de l'aide publique au développement (APD), la France se classe au quatrième rang des pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) et au premier rang des pays du G8 en terme de contribution rapportée à son PIB (0,47% en 2006). J. Chirac avait même promis 0,5% en 2007 et 0,7% en 2012, l'objectif fixé par la communauté internationale en 1970. Finalement, l'APD française tournera autour de 0,43% en 2007 et 2008 et Nicolas Sarkozy a repoussé l'objectif des 0,7 % à 2015.

Dans les instances diplomatiques, on n'en finit pas de redécouvrir l'importance du financement du développement, de la lutte contre la pauvreté et la France est souvent au premier rang des donateurs de leçons de vertu. Après le Président Chirac, initiateur (parmi d'autres) de la nouvelle taxation internationale sur les billets d'avion, ce fut au tour de Nicolas Sarkozy de plaider pour un « *nouvel ordre mondial* » lors d'un discours prononcé à l'ONU le 25 septembre 2007. « *Les pauvres et les exploités se révolteront un jour contre l'injustice qui leur est faite* » affirmait le président français.

La réalité oblige pourtant à une lecture critique du tableau « idyllique » des engagements français en matière de solidarité internationale. Sur les montants d'abord. Si on exclut la partie allouée aux « opérations de rééchelonnement de la dette des pays du Sud », qui souvent ne permet pas de dégager de l'argent frais dans les pays récipiendaires et qui est en grande partie la résultante de prêts antérieurs contractés en toute irresponsabilité avec des régimes illégitimes et/ou corrompus, l'APD française n'augmente pas. Elle diminuerait même sensiblement (- 90 millions de 2004 à 2005). De plus, le contenu même de l'enveloppe réserve quelques surprises. Elle contient par exemple les frais de bourses accordées aux étudiants étrangers, les coûts administratifs relatifs à l'accueil des demandeurs d'asile, des financements accordés aux territoires d'outre-mer ainsi que des programmes dédiés à la promotion de la francophonie et au rayonnement culturel de la France dans le monde. En définitive, moins de 55% de l'APD seraient constituées de programmes

sectoriels ou d'assistance technique, dont la moitié seulement allouée aux pays les moins avancés.

Plus généralement, cette APD française s'inscrit dans une politique de la France en Afrique qui est contestable dans ses objectifs et souvent incontrôlable :

- cette politique continue à se décider à l'Elysée, avec un contrôle insuffisant du Parlement
- elle maintient au pouvoir des régimes dictatoriaux et corrompus, peu soucieux du bien être de leur population et qui détournent bien souvent l'aide dont leur pays bénéficie
- elle est incohérente avec ses objectifs déclarés de solidarité internationale dans sa gestion de la dette des pays pauvres, dans sa politique agricole et dans sa politique au sein des institutions internationales telles que la Banque Mondiale, le FMI (Fond Monétaire International), l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce)...
- elle a permis aux réseaux de la « Françafrique » de s'intégrer dans les réseaux internationaux aux tendances mafieuses qui ont pour vecteurs la spéculation sur les dettes des pays du Sud, le mercenariat, les ventes illégales d'armes, le pillage des ressources africaines et la criminalité internationale.

Il est donc nécessaire de réformer le dispositif de coopération française au développement, au-delà des timides réformes institutionnelles de 1997 et 2004, et de proposer et appliquer une nouvelle politique extérieure de la France, plus responsable et plus transparente. Ce sont bien les fondements et la légitimité de notre relation avec les pays africains qui doivent se poser à nous aujourd'hui. Conduite à terme*, cette réflexion conduirait sans doute à ternir l'image d'Epinal de « la France,

amie et bienfaitrice de l'Afrique ».

En effet si l'on décortique les statistiques économiques, on s'aperçoit que l'argent versé par la France au titre de l'aide est peu de choses en comparaison avec les rapatriements des multinationales, l'argent des trafics menés en Afrique ou même les transferts des migrants africains résidants en France. Le phénomène est identique au niveau mondial où la charité et la générosité affichée par les grandes puissances, qui aiment afficher leur compassion pour le continent africain, est au final bien peu de choses en comparaison à ce que ces dernières font ou ont fait subir à l'Afrique : exploitation des richesses, dette, accords commerciaux iniques, plans d'ajustements structurels, etc.

S'intéresser aux dessous du financement du développement revient donc souvent à tordre le cou à bon nombre d'idées reçues dont la première et la plus répandue est l'affirmation selon laquelle les pays du Nord et la France en particulier « aident » l'Afrique.

* La Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale a créé en septembre 2007 une mission d'information parlementaire sur la politique de la France en Afrique. Survie et la Plate-forme citoyenne France-Afrique ont décidé de suivre de près cette démarche afin d'en mesurer la pertinence et le sérieux.

L'aide publique au développement, un cache-misère ?

L'aide publique au développement (APD) regroupe l'ensemble des ressources publiques allouées par les pays membres de l'OCDE aux programmes visant à « favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires de l'aide ». Les critères précis de comptabilisation de l'APD ainsi que la liste des pays bénéficiaires sont élaborés par les pays donateurs eux-mêmes (publiés sur le site www.ocde.org).

L'APD peut être véhiculée sous plusieurs formes : aide-projet, aide sectorielle, assistance technique, aide budgétaire, ONG, etc. Les pays de l'OCDE ont également intégré certaines dépenses liées à l'annulation de la dette et, plus récemment, à la mise en œuvre du protocole de Kyoto ou au domaine de la « sécurité »...

L'APD est mise en œuvre soit de façon bilatérale (d'Etat à Etat) soit de façon multilatérale (via les institutions intergouvernementales telles l'UE ou l'ONU) sur une base volontaire. Elle représentait 0,3% du PIB des pays donateurs en 2006, loin de l'objectif de 0,7% fixé par la communauté internationale en 1970.

En France, l'aide est dispensée essentiellement par le ministère des Affaires étrangères via la Direction Générale de la Coopération Internationale au Développement, l'Agence Française de Développement et le ministère de l'Économie, des Finances. La complexité de ce dispositif et le manque de lisibilité des postes budgétaires rendent le contrôle parlementaire sur cette aide laborieux.

Les principaux écueils de l'APD française

- Une aide au volume gonflé par les allègements de dette et des dépenses qui ne contribuent pas à la lutte contre la pauvreté
- Une aide instrumentalisée par la diplomatie française pour soutenir des régimes « amis » qui souvent la détournent
- Une aide qui bénéficie souvent à des entreprises françaises (« aide liée ») pour la construction d'infrastructures parfois inutiles (les « éléphants blancs »), même si la France s'est engagée avec l'OCDE à « délier » son aide aux pays les plus pauvres.
- Une aide qui est de plus en plus orientée vers les pays émergents, notamment ceux riches en ressources naturelles, au détriment des pays les plus pauvres
- Un contrôle faible du Parlement sur les crédits
- Une aide qui, selon les orientations données par Nicolas Sarkozy au ministre de l'Immigration, sera de plus en plus orientée vers des projets de co-développement pour contenir la pression migratoire.

Témoignage

« Il ne choque personne qu'avec l'argent de l'APD on offre un Mystère 20 au riche Bongo, puis que l'on rénove luxueusement son DC 8 personnel, qu'on achète un autre Mystère 20 au président centrafricain Kolingba ou, pour quelques 100 millions de francs, un Falcon 50 au général Habyarimana – l'équivalent du budget annuel de coopération civile franco-rwandaise (avant 1994). [...] Nous mesurons l'étendue de la corruption qui gangrène le système français de coopération. Mais l'aide n'est pas seulement gaspillée : elle conforte le pouvoir de clans dictatoriaux, totalitaires ou pseudo-démocratiques, tout en discréditant l'État, le bien commun, le service public. En France, elle finance largement les écuries politiques, en direct ou par le biais de rentes diverses – du pétrole, d'autres matières premières, des importations, etc. Nous découvrons que ces milliards dévoyés se mêlent aux flots de la corruption hexagonale : l'argent razié sur les HLM d'Ile-de-France, par exemple, rejoint d'étranges trafics ivoiriens (armes et bananes). Tout cela a stimulé chez les ténors de la classe politique des besoins colossaux. [...] »

Extrait de *La Françafrique*, F.X. Verschave, Stock, 1998

Où passent les 8 Mds € de l'APD française ?

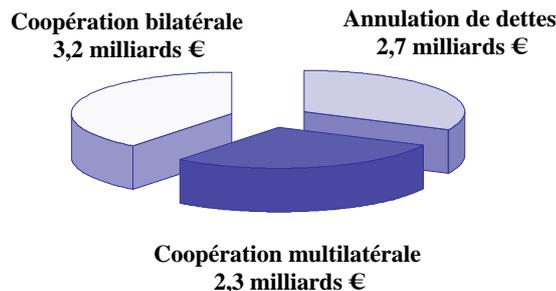
Une coopération bilatérale au service des intérêts français

La France comptabilise au titre de son APD des programmes qui ne sont pas directement liés à l'amélioration des conditions de vie des populations du Sud :

- les coûts d'écologie (bourses accordées aux étudiants étrangers en France) à hauteur de 750 millions € en 2005, dont un quart seulement sont originaires d'Afrique sub-saharienne. Il n'y a pas de politique claire pour l'accueil de ces étudiants ni pour le retour dans leur pays d'origine
- les coûts administratifs liés à l'accueil des réfugiés qui représentaient 460 millions € en 2005, alors que ceux-ci relèvent davantage de la régulation des flux migratoires et de la gestion des demandeurs d'asile sur le sol français que de programmes de développement. 10 pays européens ne la comptabilisent pas dans l'APD
- des dépenses bénéficiant aux territoires d'outre-mer à hauteur de 250 millions € en 2005, soit 4% de l'aide bilatérale
- une partie substantielle des crédits de la Direction Générale de la Coopération Internationale au Développement (DGCID) est destinée à des programmes de promotion de la francophonie et de rayonnement culturel de la France dans le monde (centres culturels et alliances françaises, financement de certains media audiovisuels)
- une partie des prêts accordés aux Etats du Sud restent liés à l'octroi de marchés contractés avec des entreprises françaises, ce qui tend à gonfler les prix et augmenter la dette de ces pays

En définitive, moins de 10% de l'aide bilatérale française est consacrée aux secteurs de base comme l'éducation, la santé ou l'adduction d'eau villageoise

Avec 8,2 milliards d'euros alloués au titre de l'APD (4^{ème} rang des pays de l'OCDE), la contribution de la France représentait 0,47% de son PIB en 2006. Elle doit atteindre 0,7% en 2015.



Une coopération multilatérale aux contours flous

La France consacre peu de financements aux institutions onusiennes, telles que le PNUD, la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) ou l'UNICEF, alors qu'elle contribue pour plus de 1 milliard € à la Banque Mondiale, sans que le parlement ne contrôle les politiques menées au sein de cette instance. Par ailleurs, si la partie importante consacrée au Fonds Européen de Développement (630 millions € en 2005) permet de concrétiser les avancées de la Convention de Cotonou (accord entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique), elle ne s'accompagne pas d'une politique européenne claire en matière de coopération internationale. Au contraire, la montée en puissance rapide de l'aide budgétaire peut contribuer, lorsqu'elle est accordée sans conditionnalités politiques fortes, à consolider des régimes illégitimes et dictatoriaux (au Congo B, au Tchad, au Togo...)

Des annulations de dettes qui gonflent l'aide

La partie consacrée aux « opérations de rééchelonnement de la dette des pays du Sud » s'élevait à 2,6 milliards € en 2005. Si les allègements sont nécessaires, leur comptabilisation dans l'APD française est toutefois critiquable car :

- ils constituent bien souvent un effacement comptable de créances qui n'auraient jamais été payées, auquel cas ils ne dégagent pas d'argent frais dans les pays récipiendaires
- La dette est en grande partie la résultante de prêts antérieurs contractés en toute irresponsabilité avec des régimes illégitimes et corrompus : c'est la « dette odieuse »
- 60% de l'encours de la dette provient de prêts garantis par la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) qui, pendant longtemps, a été utilisée pour le soutien à l'exportation et à l'investissement des entreprises françaises dans les pays en développement, sans se soucier de l'impact réel des projets sur les populations
- le Parlement français ne contrôle que 15% d'annulations de dettes imputées sur des chapitres budgétaires

Les annulations de dette représentaient près d'un tiers de l'APD française totale allouée en 2005, soit le double de la moyenne des pays de l'OCDE. **Si on exclut la dette, l'APD française n'augmente pas. Elle diminue même sensiblement (baisse de 90 millions € entre 2004 et 2005)**

La vraie nature des flux financiers Nord-Sud

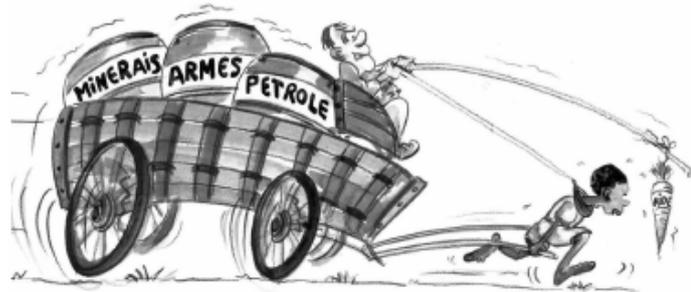
L'ensemble des chefs d'Etat de la planète se sont engagés à atteindre, d'ici 2015, huit objectifs pour éradiquer la faim et l'extrême pauvreté. Pour atteindre ces objectifs il faudrait augmenter de façon conséquente les sommes consacrées par les pays du Nord au développement des pays du Sud (195 milliards de dollars par an d'après Kofi Annan). Mais au-delà de l'aide, il s'agit surtout de réformer en profondeur le système politique, commercial et financier international largement défavorable aux pays du Sud.

Contrairement à une idée reçue, les chiffres de l'ONU montrent que ce n'est pas le Nord qui finance le Sud, mais bien l'inverse. En 2004, malgré les 65 milliards d'euros d'Aide Publique au Développement déclarés par les pays riches, ce sont 295 milliards d'euros qui quittaient l'ensemble des pays du Sud pour enrichir une minorité au Nord.

Au total, il est très difficile d'avoir une idée exhaustive des flux financiers entre la France et l'Afrique. Mais on peut penser que les flux vers l'Afrique (l'aide, les prêts, les investissements, l'envoi par les migrants de leur épargne), ne suffisent pas à compenser l'ensemble des flux d'Afrique vers la France : le remboursement de la dette, l'exploitation des richesses naturelles, le commerce, les rapatriements de bénéfices par les entreprises, la fuite des capitaux ou l'argent de la corruption.

Si l'on veut vraiment analyser la nature des flux entre les deux continents il convient de dresser au préalable les constats suivants :

- Les flux financiers Nord-Sud sont globalement à l'avantage du Nord
- La contribution de l'APD au développement est faible eu égard aux montants alloués depuis 40 ans
- La dette est une injustice historique subie par les populations
- Les Etats africains, dépendant financièrement, se sont vus privés de leur souveraineté économique et politique
- Deux décennies d'ajustement structurel ont gravement affaibli les nouveaux Etats en Afrique (privatisations – retrait du rôle de l'Etat – crise de légitimité)
- La fuite des capitaux, par l'intermédiaire notamment des paradis fiscaux et judiciaires, ne permet pas de réinvestir dans les économies nationales les bénéfices réalisés localement
- Les richesses naturelles de l'Afrique sont principalement exploitées par des multinationales occidentales
- L'épargne des migrants ne compense pas la fuite sélective des cerveaux
- L'Afrique sacrifie beaucoup à l'attractivité pour les investisseurs mais en retire peu en retour
- La libéralisation imposée du commerce a appauvri les Africains
- La direction des flux financiers Sud-Nord ne relève pas d'un choix démocratique



Témoignage

Comment les richesses du Congo s'évaporent dans des paradis fiscaux

La fuite des capitaux d'Afrique vers le reste du monde, notamment vers les paradis fiscaux et un certain nombre de banques, est une question primordiale pour comprendre les entraves que rencontre le développement africain. Deux exemples congolais illustrent bien cela :

Le Congo-Brazzaville dispose d'une société nommée *Société Nationale des Pétroles du Congo* (SNPC) qui est chargée de commercialiser le pétrole que produisent les compagnies pour le compte du Congo. Le président de la SNPC a vendu pendant plusieurs années ce pétrole, pour le compte du Trésor public, très en dessous des cours internationaux à des sociétés qu'ils contrôlaient. Ces sociétés revendent ensuite le pétrole au prix du marché et encaissent au passage des commissions qui représentent plusieurs millions de dollars par cargaison. Ces sociétés qui sont bien souvent domiciliées dans des paradis fiscaux (ex : les Bermudes) permettent de détourner des centaines de millions de dollars, au profit de proches du Président Sassou-Nguesso.

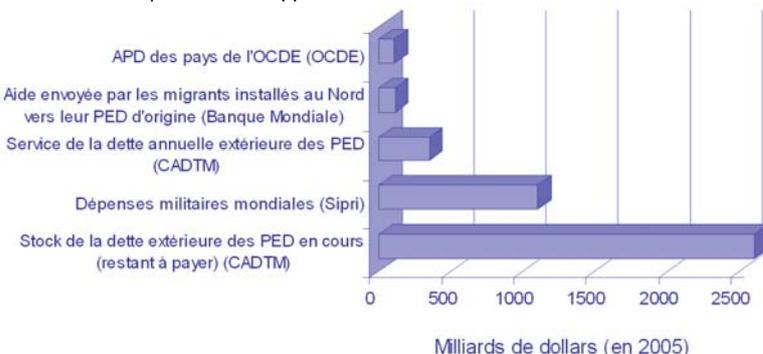
Autre exemple de l'utilisation de ces paradis fiscaux, l'affaire Likouala, toujours au Congo-B. Lorsqu'en 1997, Denis Sassou-Nguesso reprend le pouvoir via un coup d'Etat, il découvre que son prédécesseur avait bradé à Elf plusieurs actifs pétroliers. Il exige alors de la compagnie une compensation. En 2003, après plusieurs années de négociations, Elf, devenu Total, accepte de céder à l'Etat congolais sa participation de 65% dans le gisement de Likouala. Mais au lieu d'en confier la gestion à la SNPC, le Congo revend le gisement pour 160 millions de dollars à Likouala SA, une société de droit congolais totalement inconnue contrôlée par une société enregistrée dans les îles vierges britanniques, elle-même contrôlée par un trust domicilié sur l'île de Jersey. Le Congo a cependant fourni au FMI « l'assurance que la république du Congo, sa compagnie pétrolière (SNPC) et Total sont les seules parties impliquées dans cette transaction, et que tous les bénéfices et profits attenants leur reviennent et à personne d'autre ». Malheureusement, les revenus générés par le gisement sont introuvables. Total dit ignorer leur destination, bien que l'administrateur de Likouala SA soit un salarié de Total. Encore de l'argent qui échappe au Trésor Public Congolais et une nouvelle évaporation fiscale dont il est impossible de remonter à l'origine.

Nous sommes dans une situation d'hypocrisie mondiale. Les pays riches appellent à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption, et, dans le même temps, assurent l'ensemble des infrastructures de la corruption et des détournements, à savoir le secret bancaire et les paradis fiscaux.

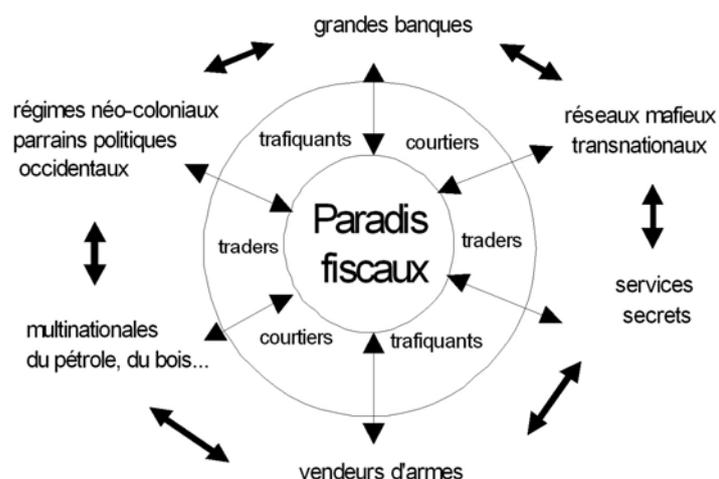
Extrait d'une conférence de Xavier Harel auteur de « *Afrique, pillage à huis clos* », Fayard, 2006

Les milliards de l'APD, une goutte d'eau ?

Comparé à d'autres indicateurs économiques tels que la dette des pays en développement (PED) ou les dépenses militaires mondiales, le volume financier de l'Aide Publique au Développement reste très faible.



L'essoreuse des richesses africaines



Nos revendications

Repenser les fondements du financement du développement :

- Passer du concept d'aide publique au développement à une redistribution des richesses à l'échelle mondiale, aux contours redéfinis conjointement avec les pays et les populations bénéficiaires, et favorisant l'accès de tous aux biens publics
- Recentrer la politique française de financement du développement sur la lutte contre la pauvreté et le respect des droits humains, en commençant par consacrer au minimum 20% de ses moyens au financement des services sociaux de base (comme elle s'y est engagée en 1995)
- Promouvoir la création d'une fiscalité internationale par la création de taxes mondiales
- Elaboration de règles du jeu équitables et transparentes à l'endettement international en substituant au Club de Paris un tribunal international de la dette impartial

Lutter contre la corruption et assainir la politique de la France en Afrique

- Mise en place d'un « service diplomatique minimum » et suspension de la coopération dans les secteurs régaliens avec les régimes autoritaires et corrompus
- Annulation des dettes odieuses et restitution, par la France et par les États européens aux pays spoliés, des biens mal acquis par les dictateurs
- Remise en cause du franc CFA, qui assujettit les politiques économiques des États africains
- Obliger les compagnies, notamment dans le secteur extractif (pétrole, gaz et ressources minières) à publier, de façon systématique et transparente, le montant des taxes et redevances de toute nature qu'elles versent aux États des pays dans lesquels elles sont présentes
- Mettre un terme au scandale des paradis fiscaux et judiciaires, en empêchant les banques et les entreprises de les utiliser à des fins d'évasion fiscale ou de corruption

Les mots (et les maux) du financement du développement

Aide publique au développement (APD) : assistance financière fournie par une entité publique (État, organisme public, collectivité territoriale, etc.) à un pays en développement ou à des institutions multilatérales, sous forme de dons ou de prêts à faible taux d'intérêt, dans le but de contribuer au développement des pays concernés

Ajustement structurel : politique économique imposée par le FMI et la Banque Mondiale en contrepartie de l'octroi (ou non) de nouveaux prêts ou du rééchelonnement du remboursement de la dette

Aide liée : aide dont l'affectation est liée à l'achat de biens et services nationaux ou régionaux (ex : aide octroyée en contrepartie de l'achat d'une usine de fabrication française). Ce type d'aide est aujourd'hui très encadré par l'OCDE

Biens mal acquis : tout bien meuble ou immeuble, tout avoir ou fonds susceptible d'appropriation privative soustrait illégalement du patrimoine public et qui a pour effet d'appauvrir le patrimoine de l'Etat

Biens publics mondiaux : biens auxquels les gens et les peuples ont droit, produits et répartis dans les conditions d'équité et de liberté. Les droits universels humains et écologiques en sont la règle, les institutions internationales légitimes le garant, la démocratie l'exigence permanente, et le mouvement social la source. Ex : l'eau, l'énergie, la santé, l'éducation, la justice, la paix, l'alimentation, la biodiversité, les télécommunications.

« Le passage de l'idée de l'aide à celle des biens publics, c'est celui de l'humiliante et trompeuse assistance aux droits des peuples et des gens. L'une se quémande, les autres se revendiquent et s'exigent. » François Lillie

Club de Paris : groupe informel des 19 principaux États créanciers se rencontrant pour négocier la dette contractée ou garantie de manière bilatérale par des débiteurs publics (Etats) auprès de créanciers publics

Co-développement : on entend par co-développement toute action d'aide au développement à laquelle participent des migrants vivant en France. Le co-développement peut concerner aussi bien les immigrés qui désirent retourner de façon définitive dans leur pays pour y créer une activité, que ceux qui souhaitent y retourner de façon temporaire pour promouvoir des activités productives, des projets sociaux. Le concept de co-développement est aujourd'hui brandi comme outil de contrôle des flux migratoires

Conditionnalité : mesures économiques, politiques, financières etc. soumises aux pays débiteurs par une institution financière internationale ou un créancier et qui conditionnent l'obtention d'un prêt ou d'une aide financière auprès de ces institutions, ainsi que le rééchelonnement ou l'annulation de la dette

Dettes odieuses : dettes contractées contre les intérêts de la population d'un État, sans son consentement et en toute connaissance de cause par les créanciers

FMI : Fonds Monétaire International

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Elle regroupe une trentaine de membres

Paradis fiscal et judiciaire : zone, territoire ou Etat ayant un système fiscal réduit, un secret bancaire quasi absolu, une immunité judiciaire et une absence de coopération judiciaire internationale pour attirer les détenteurs de capitaux, quelle que soit l'origine des fonds

Taxes mondiales : lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2005, Jacques Chirac a lancé, avec le président brésilien Lula, le Chili et l'Espagne, une initiative en faveur de la création de taxes mondiales pour financer la lutte contre la faim et la pauvreté.

Plébiscitées par la société civile et certains dirigeants, ces taxes peuvent constituer un moyen de financer des « biens » publics en ponctionnant des « maux » (placements spéculatifs, pollution ou commerce des armes). Elles présentent trois gros avantages : elles répondent à un besoin urgent de financer le développement, elles favorisent des ressources stables et prévisibles et elles permettent une certaine redistribution à l'échelle mondiale.

Si les « écotaxes » représentent déjà 2,5 % en moyenne du PIB des pays de l'OCDE la création d'une taxe mondiale est toutefois difficilement envisageable à court terme. Seule l'opération Unitaid visant à financer la lutte contre diverses maladies dans les pays en développement grâce à une taxe de solidarité sur les billets d'avion est aujourd'hui opérationnelle. Un arbre qui cache la forêt et qui a bien du mal à dissimuler les racines politiques du sous-développement...

Mobilisons nous !

L'association Survie milite depuis 20 ans pour une réforme radicale de la politique de la France en Afrique. Initiée en 1984 pour augmenter et rendre plus efficace l'aide publique au développement, la campagne de Survie a réussi à mobiliser en 1993 les deux tiers des députés français sur une proposition de loi en ce sens. Celle-ci n'a cependant jamais été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. L'association Survie a depuis lors travaillé sur les causes politiques qui nuisent au développement des pays du Sud (expertise sur les réseaux de la Françafrique, sensibilisation du public et des médias, interpellation des élus et des décideurs).

Survie a également initié un travail de conceptualisation et de promotion des biens publics mondiaux (www.bpem.org) et a créé en février 2006, en partenariat avec 8 autres organisations (dont ATTAC, le Secours Catholique et le CCFD Terre Solidaire la plate-forme française contre les paradis fiscaux et judiciaires).

Survie est aussi membre, avec 25 ONG et syndicats, de la plate-forme Dette & Développement (www.dette2000.org) qui milite pour le désendettement des pays du Sud et la responsabilisation des prêteurs.

Le collectif associatif Coordination Sud (www.coordinationsud.org) poursuit un travail de veille indispensable sur l'évolution de la politique française de coopération, avec notamment la publication de son excellent rapport 2005-2006.

Le collectif du CRID (www.crid.asso.fr), dont Survie est membre, a également intégré les principales revendications des ONG françaises en matière d'APD et de dette dans sa campagne « Etat d'Urgence Planétaire » lors des élections présidentielle et législatives de 2007.

Pour en savoir plus :

François-Xavier Verschave : *La Françafrique* (Stock, 1999), *Noir Silence* (les Arènes, 2000), *De la Françafrique à la Mafiafrique* (Tribord, 2004)

Guillaume Olivier : *L'aide publique au développement, un outil à réinventer* (éditions Charles Léopold Mayer, 2004)

CADTM : *L'Afrique sans dette* (Syllepse, 2005), *Les crimes de la dette* (Syllepse, 2007)

David Sogge : *Le mirage de l'aide internationale* (éditions Charles Léopold Mayer, collection Enjeux Planète, 2003)

L'APD française et la politique de coopération au développement, Rapport Coordination Sud 2005-2006

Biens mal acquis... profitent trop souvent, rapport téléchargeable sur www.ccfid.asso.fr (2007)

La dette odieuse, brochure éditée en 2007 par la Plate-forme Dette et Développement

A qui profite l'APD ? brochure en téléchargement gratuit du site d'information militant :

www.les-renseignements-generaux.org

Les *Dossiers noirs* de la politique africaine de la France (Agone) publiés par Survie et Oxfam France - Agir Ici

S'investir :

Créée en 1984, l'association **Survie** milite pour l'assainissement des **relations franco africaines**, **contre la banalisation du génocide** et pour **l'accès de tous aux biens publics mondiaux**.

L'association compte 1600 adhérents et 23 groupes locaux en France. **Rejoignez-nous !** www.survie-france.org

